



# COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 12 de l'ordre du jour provisoire

### Vingtième session ordinaire

Rome, 24-28 mars 2025

## COOPÉRATION AVEC DES ORGANISATIONS ET DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

1. Les partenariats et la coopération avec des organisations et des instruments internationaux sont essentiels à la concrétisation des objectifs de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission»).
2. À sa 19<sup>e</sup> session ordinaire, la Commission a remercié les organisations et les instruments internationaux des informations communiquées sur leurs politiques, programmes et activités intéressant les thèmes prioritaires de la session. Elle a demandé à sa Secrétaire de continuer à inviter les organisations et les instruments internationaux à fournir des contributions sur les thèmes prioritaires de ses sessions ordinaires et de les lui transmettre à titre d'information<sup>1</sup>.
3. Conformément à la pratique établie, la FAO a invité<sup>2</sup> des organisations et des instruments internationaux à communiquer des informations précises sur leurs politiques, programmes et activités intéressant les thèmes prioritaires de la présente session. Les renseignements reçus sont rassemblés dans le document *Submissions by international instruments and organizations* (Contributions d'organisations et d'instruments internationaux)<sup>3</sup>, présenté à la Commission pour information. En outre, le document *Coopération avec le secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*<sup>4</sup> fournit des renseignements sur la coopération avec le secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et invite la Commission à donner des indications sur la coopération future.

<sup>1</sup> CGRFA-19/23/Report, paragraphe 135.

<sup>2</sup> Au moyen de la lettre circulaire C/OCB-725-ORG-13.

<sup>3</sup> CGRFA-20/25/12.1/Inf.1.

<sup>4</sup> CGRFA-20/25/12.2.

4. La Commission souhaitera peut-être:
- i) remercier les organisations et les instruments internationaux des informations communiquées sur leurs politiques, programmes et activités intéressant les thèmes prioritaires de la présente session;
  - ii) inviter sa Secrétaire à continuer de demander aux organisations et aux instruments internationaux de fournir des contributions sur les thèmes prioritaires des sessions ordinaires, et de les communiquer à la Commission à titre d'information.